

DEPARTEMENT
des VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
DE CHARMES

Commune
de SOCOURT

Commune de SOCOURT

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MERCREDI 08 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le mercredi huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOCOURT en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc MARTINET, Maire.

Membres en exercice : **11**

ETAIENT PRESENTS (10) : MM. Jean-Luc MARTINET – Michel NOIRCLERE - Claude DIDOT - Francis HABRANT - Thierry TRUFFY Benoît LAURENT - Cyril KOEPFERT - Alain GADAUT - Mme Véronique MICARD - Françoise RAJOIE.

ETAIT ABSENT (01) : M. Aimé HOUILLON

ETAIT EXCUSE (00) :

M. Alain GADAUT a été nommé Secrétaire de séance.

Au cours de la séance, les décisions suivantes ont été prises :

04/2017 - DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU C.G.C.T. :

Le Conseil Municipal prend acte de l'utilisation par Monsieur le Maire de la délégation qui lui a été accordée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Alinéa 15 : Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption urbain au regard des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
ZB	37	Les Grands Prés		11	51

Propriétaire(s) : Consorts THOMASSIN

Localisation : 175, rue de Verdun

Prix de vente : 45.000 €

Acquéreur : Yohann MASSON et Sandy CATHERINE demeurant à GOLBEY

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
B	565	A la bonne		05	70

Propriétaire(s) : LE RELAIS 1800

Localisation : rue Principale

Prix de vente : 23.500 €

Acquéreur : Maître Virginie JAMEAUX-MARCHAL – Notaire à CHARMES.

05/2017 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PLU » A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL :

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire ;

Vu l'article 136 II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu l'arrêté préfectoral n°2789/2016 du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération d'Epinal ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal ;

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le PLU de la commune approuvé le 11 juillet 2012, modifié le 01 septembre 2014 et le janvier 2016

Considérant que la loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence PLU aux communautés d'agglomération le 27 mars 2017. Toutefois, si dans les trois mois précédant cette date, au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population de la Communauté s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

S'OPPOSE au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

DEMANDE à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal de prendre acte de son opposition.

06/2017 -CAE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS APPELER A SIEGER AU SEIN DE LA CLETC :

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal en date du 23 janvier 2017 relative à la création et composition de la Commission d'évaluation des transferts de charges,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal et son suppléant appelés à siéger au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges en application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Sont candidats :

Représentant titulaire : Jean-Luc MARTINET

Représentant suppléant : Claude DIDOT

Est déclaré élu membre titulaire : Jean-Luc MARTINET

Est déclaré élu membre suppléant : Claude DIDOT

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

07/2017 - ACCES DE LA FUTURE STEP – ACQUISITION PARCELLE ZB n°48 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intérêt qu'il y aurait à faire l'acquisition de la parcelle cadastrée ZB n° 48 pour réduire, depuis le parking situé au bord de la RD 157 entre Griport et Socourt, la distance d'accès à la future station d'épuration rustique et donc le coût des travaux d'aménagement d'un chemin carrossable, nécessaire pour les opérations d'entretien et de surveillance.

Il précise avoir obtenu l'accord de principe du propriétaire, Monsieur Philippe ARNOULD domicilié à LIVERDUN, pour un prix de vente de 1.000 € nets vendeur.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de faire l'acquisition auprès de Monsieur Philippe ARNOUD de la parcelle cadastre ZB n°48 d'une contenance de 695 m².

FIXE le prix de vente à 1.000 € nets vendeur.

DIT que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir.

08/2017 - BUDGET EAU : PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2016 :

Comme suite à la présentation du compte de gestion dressé par le receveur municipal, sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECLARE que le Compte de Gestion 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRÊTE le Compte de Gestion ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2015 _____	7.481,43 €
Total des dépenses de l'exercice _____	23.542,58 €
Total des recettes de l'exercice _____	32.240,34 €
Résultat de l'exercice 2016 _____	8.697,76 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016 _____	16.179,19 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	5.886,40 €
Total des dépenses de l'exercice _____	1.479,25 €
Total des recettes de l'exercice _____	3.274,95 €
Résultat de l'exercice 2016 _____	1.795,70 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016 _____	7.682,10 €

09/2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT : PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2016 :

Comme suite à la présentation du compte de gestion dressé par le receveur municipal, sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE le Compte de Gestion ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2015	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice	7.446,10 €
Total des recettes de l'exercice	11.494,71 €
Résultat de l'exercice 2016	4.048,61 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016	4.048,61 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2015	- 5.924,51 €
Total des dépenses de l'exercice	5.931,85 €
Total des recettes de l'exercice	32.686,80 €
Résultat de l'exercice 2016	26.754,95 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016	20.830,44 €

10/2017 - BUDGET COMMUNAL : PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2016 :

Comme suite à la présentation du compte de gestion dressé par le receveur municipal, sur proposition de son Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE le Compte de Gestion ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2015	314.491,16 €
Total des dépenses de l'exercice	153.700,78 €
Total des recettes de l'exercice	220.804,14 €
Résultat de l'exercice 2016	67.103,36 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016	382.686,03 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2015	- 13.653,58 €
Total des dépenses de l'exercice	38.324,66 €
Total des recettes de l'exercice	47.175,93 €
Résultat de l'exercice 2016	8.851,27 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016	- 4.802,31 €

11/2017 - BUDGET EAU – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Le Maire en exercice, Monsieur Jean-Luc MARTINET s'est retiré durant le délibéré,

Après lecture des chiffres relatifs à l'exécution du budget primitif 2016 et des décisions modificatives s'y rattachant,

Sur proposition de M. Michel NOIRCLERE, premier adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTÉ le Compte Administratif 2016

ARRÊTE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2015	7.481,43 €
Total des dépenses de l'exercice	23.542,58 €
Total des recettes de l'exercice	32.240,34 €
Résultat de l'exercice 2016	8.697,76 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016	16.179,19 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2015	5.886,40 €
Total des dépenses de l'exercice	1.479,25 €
Total des recettes de l'exercice	3.274,95 €
Résultat de l'exercice 2016	1.795,70 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016	7.682,10 €

12/217 - BUDGET ASSAINISSEMENT – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Le Maire en exercice, Monsieur Jean-Luc MARTINET s'est retiré durant le délibéré,
Après lecture des chiffres relatifs à l'exécution du budget primitif 2016 et des décisions modificatives s'y rattachant,
Sur proposition de M. Michel NOIRCLERE, premier adjoint,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2015

ARRÊTE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2015	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice	7.446,10 €
Total des recettes de l'exercice	11.494,71 €
Résultat de l'exercice 2016	4.048,61 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016	4.048,61 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2015	- 5.924,51 €
Total des dépenses de l'exercice	5.931,85 €
Total des recettes de l'exercice	32.686,80 €
Résultat de l'exercice 2016	26.754,95 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016	20.830,44 €

13/2017 - BUDGET COMMUNAL – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Le Maire en exercice, Monsieur Jean-Luc MARTINET s'est retiré durant le délibéré,
Après lecture des chiffres relatifs à l'exécution du budget primitif 2016 et des décisions modificatives s'y rattachant,
Sur proposition de M. Michel NOIRCLERE, premier adjoint,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2016

ARRÊTE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2015	314.491,16 €
Total des dépenses de l'exercice	153.700,78 €
Total des recettes de l'exercice	220.804,14 €

Résultat de l'exercice 2016 _____	67.103,36 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016 _____	382.686,03 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	- 13.653,58 €
Total des dépenses de l'exercice _____	38.324,66 €
Total des recettes de l'exercice _____	47.175,93 €
Résultat de l'exercice 2016 _____	8.851,27 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016 _____	- 4.802,31 €

La séance a été levée à 21h45.

SOCOURT, le 21 Mars 2017
Le Maire,
Jean-Luc MARTINET

Affiché le : 21 Mars 2017
Le Maire,
Jean-Luc MARTINET

